

15/11/2011

Organisation du CUEEP

Dans le cadre du plan de restructuration du CUEEP une réflexion a été menée sur l'organisation. Elle a été portée par le comité de pilotage en lien étroit avec la cellule de suivi. Elle a abouti en juin 2011 à un schéma fonctionnel d'organisation.

Son objectif est de commenter rapidement ce schéma fonctionnel d'organisation du CUEEP qui est en annexe.

Objectifs

L'objectif du schéma d'organisation fonctionnelle est, indépendamment des personnes qui en assurent la responsabilité, de décrire et donc de préciser les fonctions qui doivent être assurées pour mener à bien les missions du CUEEP. Il s'agit de clarifier les niveaux de décisions et donc les champs de responsabilité.

Comité d'engagement

Le comité d'engagement doit assurer par ces décisions l'exécution du budget voté en équilibre. Il assure notamment les arbitrages sur l'ouverture des actions, les moyens qui leur sont alloués et les conditions dans lesquelles elles doivent se réaliser (objectifs). Il définit ainsi les moyens alloués aux missions et donne le cadre de l'élaboration de leur budget.

Il assure, avec les responsables de missions, le suivi régulier de l'exécution.

Quatre fonctions ont été identifiées pour permettre les prises de décisions de façon éclairées :

- direction
- prospective
- allocation des ressources en formateurs
- contrôle de gestion

Leurs rôles sont précisés en annexe.

Missions

Une mission regroupe les activités relevant d'un même niveau ou domaine de formation. Cette cohérence vise à permettre le développement d'une stratégie et d'une expertise dans ce domaine et la mise en œuvre de synergie entre les intervenants.

Le Responsable de mission

Le responsable de mission pilote et développe les activités relevant de sa mission. Il peut être assisté, notamment pour des activités importantes, d'un responsable d'activité.

Sur la base des recettes prévisionnelles de la mission, le responsable de mission établit un budget qui comprend :

- une contribution au fonctionnement du CUEEP
- une part d'environnement
- les moyens affectés directement à la réalisation des activités (face-à-face pédagogique, ingénierie, prestation, ...).

Sur la base de ce budget, le comité d'engagement dote la mission des moyens humains nécessaires, dans les cadres d'organisation définis, à la réalisation des activités.

Le responsable de mission gère les personnels qui lui sont affectés et assure la mise en œuvre des activités programmées et le suivi de leur réalisation. En cas de dérive, il prend les mesures correctives qui s'imposent en lien avec le comité d'engagement.

Il organise l'évaluation des actions réalisées dans une perspective d'évolution de l'offre de formation.

Il participe à l'élaboration des réponses aux appels d'offre ou des nouveaux dispositifs de formation.

Le comité de pilotage

Il associe le comité d'engagement, les responsables de mission et la direction des services.

Il a un rôle d'animation générale de la structure. C'est le lieu de l'analyse des retours d'expérience, de l'évolution de la demande et de l'environnement. Il participe à la réflexion sur l'évolution de l'offre de formation et du positionnement CUEEP.

Les départements

Les départements regroupent les formateurs d'une ou plusieurs disciplines.

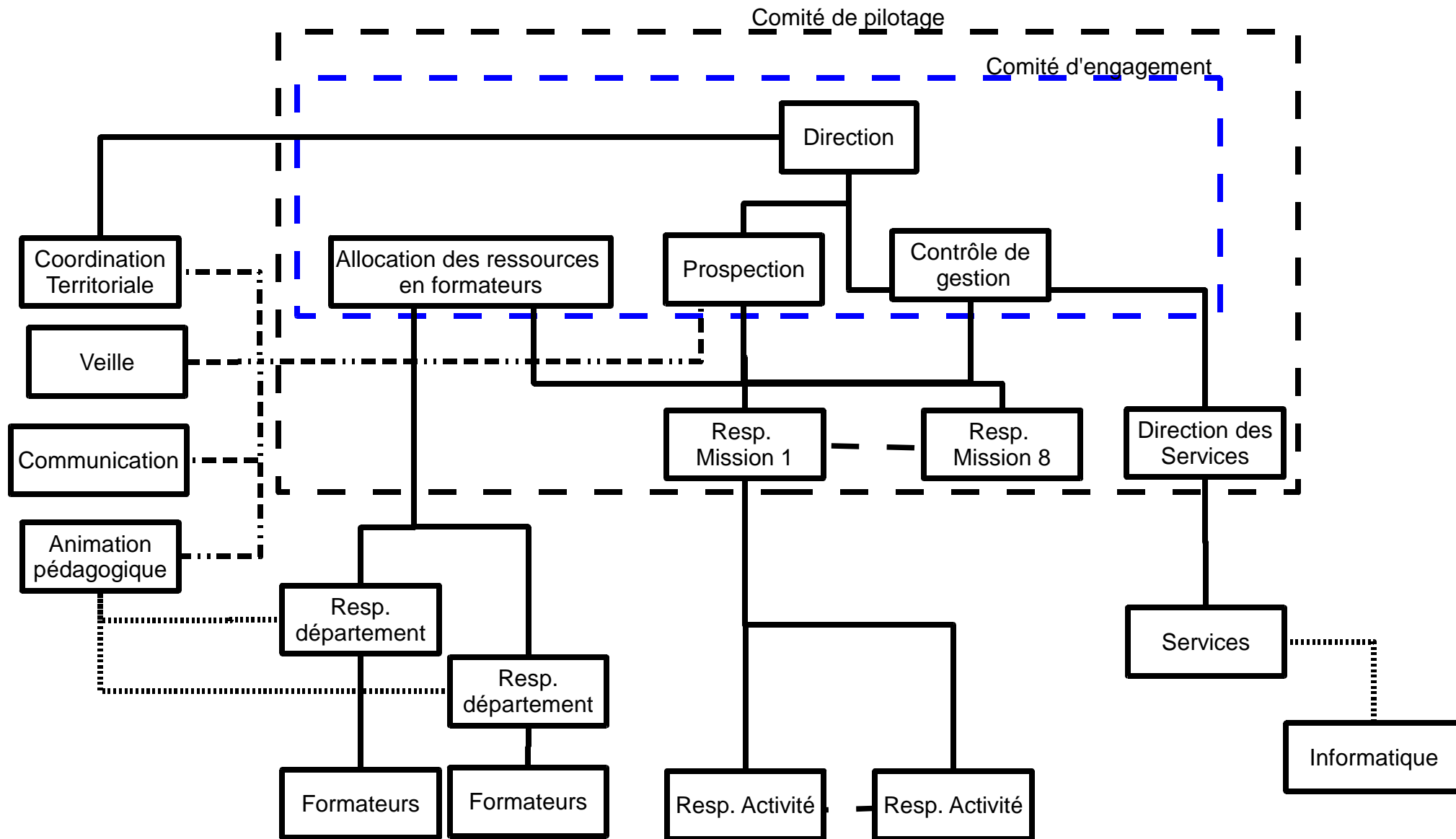
Le responsable de département

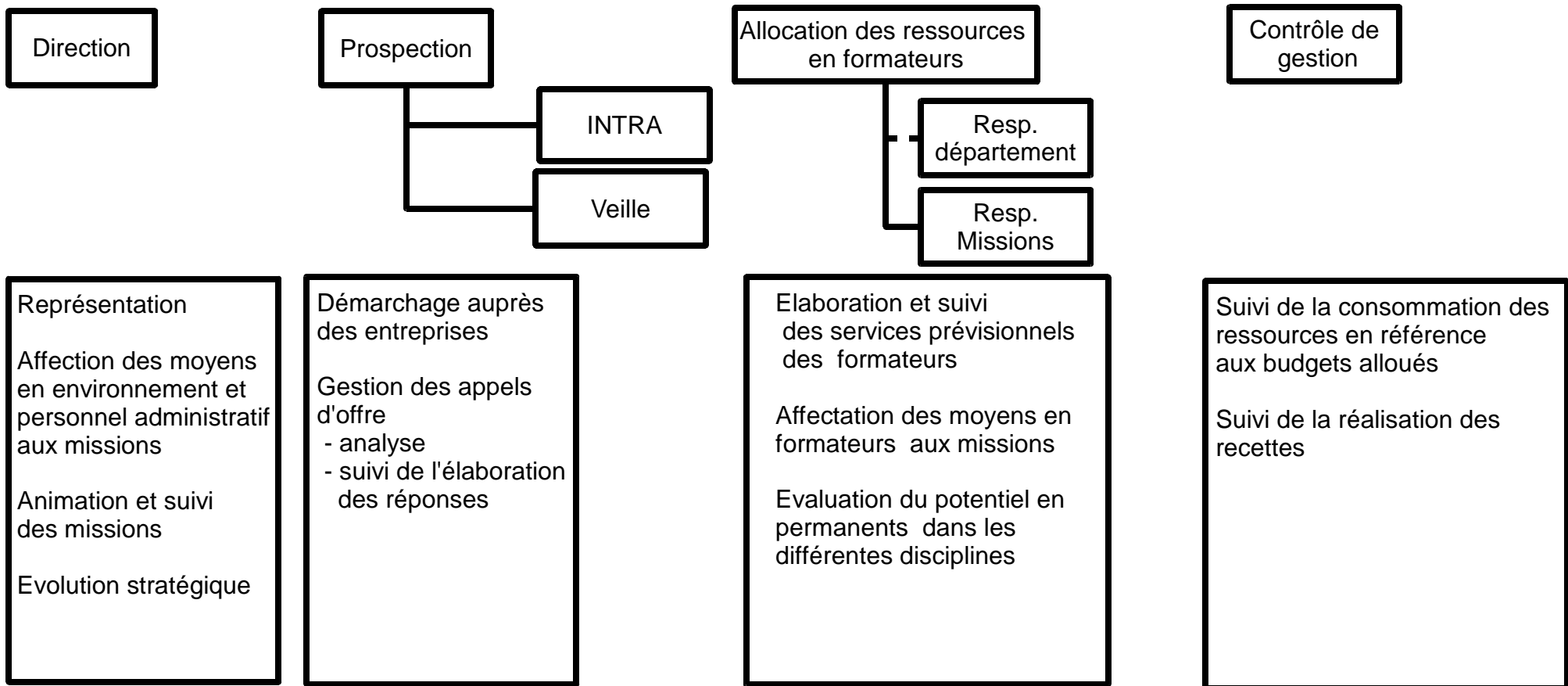
Le responsable de département a la charge d'animer une équipe de formateurs pour répondre aux besoins d'intervention des missions, il a donc à la fois à gérer les activités des formateurs et à organiser l'ingénierie pédagogique de la matière.

Il travaille en étroite collaboration avec le responsable de la pédagogie qui est notamment chargé de l'allocation des ressources en formateurs.

Le responsable de la pédagogie

L'animation de la pédagogie vise à assurer dans le domaine « pédagogique » à la fois la meilleure valorisation des compétences et savoir-faire du CUEEP et l'évolution de celles-ci, de façon prospective, pour répondre aux besoins des missions. Le responsable de la pédagogie anime les responsables de département pour que cet objectif soit atteint.





Le comité d'engagement assure les arbitrages sur l'ouverture des actions, les moyens qui leur sont alloués et les conditions dans lesquelles elles doivent se réaliser (objectifs).

Il assure avec les responsables de missions le suivi régulier de l'exécution.